COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN
CONSEIL MUNICIPAL du 17 mars 2025

Nombre de membres : 19
En exercice : 19
L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de mars à 18h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire.

Présents : A. BOLON, N. BIDET, D. BONJEAN, V. CHATRON, A. CORBEL, V. COURTINE, F. COUTURIER, J. FRANÇON-FOESSEL (arrivée à 18h20), F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE (arrivé à 18h54), JF. MARTINE, Z. NITKOWSKI, S. OLIVER, H. REYNAUD.
Absents excusés : A. BUGNET (pouvoir à F. GARIN), J. FOURNEL (pouvoir à N. BIDET), MF. MARTINOD (pouvoir à G. GONGUET).

Secrétaire de séance : Z. NITKOWSKI

Date de la convocation : 11 mars 2025

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2025 :**
N. BIDET souhaite que soit reformulée l'information communale concernant les travaux de suivi de la source de Songieu/Sutrieu :
- Travaux de suivi de la source de Songieu/Sutrieu : il s'agit de signer le devis de SODEVAL de 5508€ TTC pour des travaux de suivi de la source. J. FOURNEL explique qu'il s'agit de métrer le débit à la source et le débit à l'arrivée. J. FOURNEL rappelle que cette eau alimente le réservoir de Sutrieu et également un agriculteur. **Il s'agit de faire un état des lieux de la ressource en eau et de la protéger.**

-Décisions (article L.2122-22 du CGCT) période du 28 janvier au 17 mars 2025 :

DÉCISIONS DU MAIRE

PÉRIODE DU 28 janvier au 17 mars 2025	MONTANT € TTC
FOURNISSEURS	€
DEFIBRIL (boîtier alarme)	**366€**
ONF Vente bois sur pied Travaux forêts Belmont nettoyage Travaux forêts Belmont plantation	 **540.82€** **9230€ HT** **5320€ HT**
POLE PREVENTION (document unique)	**2503.20€**
ADEQUAT (complément rayonnage)	**87.91€**
LAURENT Diagnostic (Fruitière Charancin)	**489€**
FRPNEUS (embrayage, vidange)	**1667.22€**
SEBASTIEN FOSSIAT PLOMBERIE (chauffe-eau Charancin)	**1299.20€**
TENDANCE GABION	**1456.99€**
QUALICité (nid d'oiseau Lompnieu)	**3595.78€**

Délibérations :

- Nouveau débat du PADD (Projet d'Aménagement et de développement durable) pour complément de zone constructible à Sutrieu
Madame le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en œuvre par la délibération du conseil municipal du 21 Décembre 2020 et en rappelle les objectifs d'équité entre les habitants, de respect du caractère rural des hameaux et villages, de sécurité des habitants et maintien des infrastructures et mobilités. Elle rappelle qu'un premier débat sur le PADD a eu lieu le 24 octobre 2022. Il convient aujourd'hui de reprendre le PADD pour intégrer un nouveau secteur constructible sur Sutrieu. En effet, en appliquant « la garantie rurale » introduite par la loi Climat et Résilience, la commune peut bénéficier de 2 hectares d'ENAF (espaces naturels agricoles et forestiers). Les élus ont donc décidé de prévoir un nouveau secteur de développement (5000 M2) situé dans le village de Sutrieu. Une Opération d'Aménagement et de Programmation encadrera la construction sur ces parcelles afin de garantir une densification cohérente avec les objectifs du PLU. L'EPF (établissement public foncier) sera missionné pour permettre à la commune d'en avoir la maitrise foncière. L'Assemblée prend acte

de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme
La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et sera transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

- Subvention école classe découverte
Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention faite par l'école de Champagne-en-Valromey pour aider au financement de la classe découverte pour les CE1 et CE2 du 26 au 28 mai 2025 à Arâches La Frasse (74).
La part demandée aux communes est de 80€/enfant (coût total du séjour/enfant = 220€), soit pour 18 enfants résidant sur la commune de Valromey-sur-Séran, une subvention de 1440€.
A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée valide la demande de subvention et autorise Mme le Maire à la verser au sou des écoles.

- Conventions AD01 : assistance sécurisation traversées Lompnieu et Sutrieu
Madame le Maire informe le conseil municipal que pour mettre en œuvre les préconisations de travaux de mise en sécurité des hameaux de Lompnieu et Sutrieu, une mission complémentaire de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain est nécessaire, pour un coût de : 2500€ HT.
A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée approuve la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

- Achat d'un camion-benne
Madame le Maire informe le conseil municipal du besoin d'achat d'un camion-benne pour le service technique suite à la casse de l'embrayage de leur vieux véhicule qui requiert des réparations importantes et coûteuses. Après l'étude de plusieurs propositions, le choix se porterait sur l'acquisition d'un IVECO de faible kilométrage. La reprise de l'ancien est à négocier auprès du garagiste.
A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à procéder à l'achat du véhicule.

- Projet halle à la mairie de Chongnes (devis charpentiers et mission architecte) et présentation du projet de parking
Madame le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet de halle à Chongnes et présente le projet pour le parking réalisé par les agents techniques.
Concernant la halle, le choix du charpentier se porterait sur l'entreprise Lyaudet Charpente compte tenu de sa capacité à assurer une rapide intervention et du montant de son devis légèrement inférieur aux autres réceptionnés en mairie ; ce dernier reste à affiner puisque le toit de l'appentis sera également à refaire. Quant au choix de l'architecte, le devis de ADG Giffon est en cours de négociation.
A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte la proposition de Madame le Maire.

-Adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 avec le CDG01 (Centre de Gestion de l'Ain)
Mme le Maire rappelle que la collectivité à l'obligation de se couvrir contre les risques statutaires et qu'il s'agit ici de renouveler le contrat que la commune avait jusqu'ici avec la SMACL. Le CDG01 propose un contrat groupe avec CNP Assurances à des taux avantageux qui permettront un gain de 3800€ par an à la commune. Madame le Maire propose d'adhérer au contrat groupe proposé par le CDG01.
A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée valide la proposition de Madame le Maire et l'autorise à adhérer au contrat proposé par le CDG01 avec CNP Assurances.

- Conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EFP (Etablissement Public Foncier)
Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet à vocation d'habitat partagé, la commune souhaite signer avec l'EPF (Établissement Public Foncier) une convention de portage foncier et une convention de mise à disposition concernant le lieu-dit « En Barvier », cadastré 442 A 0006, appartenant à Mme Claude FORAY. Ainsi la commune confie l'acquisition du terrain par convention de portage foncier à l'EPF. Le prix d'achat étant fixé à 45850€ HT pour 3275 m² (14€/m²), hors frais de notaire. Au terme d'un portage de 12 ans, la commune s'engage à racheter ce tènement à l'EPF. Mme le Maire explique qu'aucune charge ne sera appliquée en 2025. Puis à partir de 2026, la commune devra s'acquitter de 1/12 du prix d'achat par an, soit 3820€/an en dépense d'investissement et de 1.8% de frais de portage en dépenses de fonctionnement.
A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée valide la proposition de Madame le Maire.

Informations communales :

- Borne IRVE
Madame le Maire informe qu'une borne IRVE semi-rapide va prochainement être installée sur le parking de la mairie de Belmont avec le concours du SIEA, conformément à la délibération DE_2024_042 du 3 juin 2024. Le coût de fonctionnement annuel est estimé à 900€ duquel seront déduites les recettes des recharges.

- Recrutement d'un agent
Madame le Maire informe que suite au départ en retraite de M. Francky Rasquier, un nouvel agent technique a été recruté à partir du 17 mars 2025. Quatre candidats ont été rencontrés. Le choix s'est porté sur M. Benjamin DEBARD.

Informations intercommunales :

Questions diverses :

-V. COURTINE demande qu'il soit à nouveau rappelé sur le village de Don que le jardin municipal n'est pas une canisette. Un rappel est donc fait ici et sera fait également dans le bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.
Les deux prochains conseils municipaux auront lieu le lundi 14 avril pour le vote du budget et le lundi 26 mai pour l'arrêt du PLU.

Le secrétaire de séance
Zénon NITKOWSKI

Le Maire,
Pauline GODET